

Remerciements

Les XVIes Jeux Méditerranéens, qui se sont déroulés à Pescara en Italie du 26 juin au 5 juillet 2009, ont connu le plus grand programme antidopage de toute l'histoire des Jeux. Plus de 300 échantillons d'urine (50 avec détection d'EPO) et 20 échantillons de sang ont été prélevés. Pour quelques athlètes il s'agissait de la première expérience de contrôle antidopage et pour cette raison le Programme Antidopage des Jeux a été très important d'un point de vue éducatif.

Pour accomplir son mandat, l'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA a reçu l'aide de plusieurs personnes. L'équipe tient notamment à remercier le Président du Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM), M. Amar Addadi, en particulier pour son support concernant la signature de l'accord entre le CIJM et l'AMA. L'équipe tient à remercier aussi le Comité Organisateur des Jeux pour tout le support logistique reçu pendant sa présence à Pescara. L'équipe tient à remercier tout particulièrement le Comité médical (CM CIJM) pour l'accueil, la disponibilité et surtout la transparence démontrée dans la coopération avec tous les membres de l'équipe, dans le but commun du bon déroulement du programme antidopage au cours des Jeux.

L'Équipe des Observateurs Indépendants souhaite aussi souligner son appréciation pour l'accueil reçu dans les stations de contrôle par les Agents de Contrôle du Dopage (ACD) et par les escortes.

Nous voudrions également remercier tous les sportifs qui ont participé aux XVIes Jeux Méditerranéens sans utiliser des substances et méthodes interdites, pour avoir contribué par leur exemple à la promotion de la santé et à l'équité et l'égalité dans la pratique du sport.

Respect de l'accord

L'Équipe des Observateurs Indépendants prend acte de la signature de l'accord entre l'AMA et le Comité Organisateur des Jeux de la Méditerranée et tient à préciser que le CM a respecté sans exception les obligations qui en découlaient.

Le « Guide de Contrôle de Dopage » rédigé par le CM du CIJM comprenait les règles appliquées pour la réalisation de cette mission.

La non-utilisation d'ADAMS a été compensée par la transmission de documents de manière régulière. Toutefois, l'équipe des Observateurs Indépendants tient à rappeler les avantages indiscutables liés à l'utilisation d'ADAMS et conseille au CM d'envisager l'utilisation d'un tel outil dans le cadre de la prochaine édition des Jeux. Parmi les avantages de ce système, nous voudrions souligner la rationalisation des ressources humaines, la facilitation de la gestion des résultats et des procédures d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), ainsi que la prévention des non-conformités associées au programme antidopage.

Mission

Objectif

L'objectif du programme des Observateurs Indépendants de l'AMA est d'être un complément aux programmes de contrôle de dopage dans de grands événements sportifs. L'observation/audit doit fournir un système d'évaluation pour déterminer si les procédures sont conformes aux Standards et règles en vigueur et pour fournir assistance et support aux comités médicaux et antidopage qui agissent sur le terrain. Si des non-conformités sont identifiées, des actions correctives peuvent

être proposées et des solutions doivent être trouvées dès que possible, si possible dans le 24 heures.

Composition de l'équipe

L'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA était composée de :

- Luis Horta – Directeur de l'Institut du Sport et membre de l'Agence Nationale Antidopage (CNAD) (Portugal) – Président
- Anik Sax – Directrice de l'Institut de Médecine du Sport et membre de l'Agence Antidopage luxembourgeoise (ALAD) (Luxembourg)
- Emiliano Simonelli – Responsable Principal – Conformité au Code, Standards et Harmonisation, Agence Mondiale Antidopage

Méthodologie

L'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA, en conformité avec l'accord signé entre l'AMA et le Comité Organisateur des Jeux de la Méditerranée, a essayé d'observer, pendant sa présence aux Jeux entre le 24 juin et le 1^{er} juillet, tous les aspects du programme antidopage des XVIes Jeux Méditerranéens, incluant :

- Sélection des sportifs ;
- Notification des sportifs ;
- Procédure des AUT ;
- Procédures de prélèvement d'échantillons ;
- Transport et chaîne de sécurité des échantillons ;
- Gestion des résultats et procédures en cas de résultats d'analyse anormaux.

Nous avons décidé de suivre les activités d'analyse des échantillons à travers la révision des rapports analytiques sans la présence physique d'un membre de l'équipe dans le laboratoire.

L'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA, pendant la première réunion avec le CM CIJM, a réaffirmé sa volonté de coopérer avec le CM dans le but commun du bon déroulement du programme antidopage au cours des Jeux. Il a été décidé qu'un représentant de l'AMA devait être présent chaque matin lors de la réunion quotidienne du Comité. En outre, une communication continue a été établie notamment au sujet des AUT, du plan de contrôles (en compétition et hors compétition), des rapports provenant du laboratoire de Rome, et de la gestion des résultats. L'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA a reçu copie du règlement antidopage final, des formulaires de prélèvement d'urine et de sang, ainsi que des rapports supplémentaires. Quant au règlement final, l'équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA constate que la version finale du règlement présente des éléments différents par rapport au dernier document soumis à l'AMA.

L'Équipe des Observateurs Indépendants a réaffirmé le désir de recevoir sur une base quotidienne des copies des formulaires de contrôle, des résultats d'analyse et des nouvelles AUT.

L'Équipe des Observateurs Indépendants a rappelé aussi que son rôle quant à la prise de décision concernant les AUT ne peut pas dépasser le mandat d'observation et de recommandation concernant les procédures.

Pendant sa présence, l'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA a envoyé chaque soir un rapport au CM. Ce rapport a fait l'objet d'une discussion lors de la réunion du lendemain.

L'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA a participé à la réunion du CM avec les représentants des équipes le 25 juin au Village des Athlètes.

Tous les jours, l'Équipe des Observateurs Indépendants a tenu deux réunions, la première tôt le matin, après la réunion avec le CM, pour planifier le travail des jours suivants, et la deuxième le soir pour rédiger le rapport à envoyer au CM. Le reste de la journée était consacré à des observations sur les sites de contrôle du dopage en compétition ou hors compétition.

Avant de terminer son observation sur place à Pescara, l'Équipe des Observateurs Indépendants a exprimé au CM sa volonté de recevoir par fax (+1 514 904 4458) tous les documents reçus habituellement lors des réunions du matin.

L'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA veut souligner que la majorité des problèmes soulevés dans le rapport journalier ont été résolus ou discutés par le CM le jour suivant, témoignant d'une attitude de pleine coopération.

Observation

Contrôle du dopage

L'Équipe des Observateurs Indépendants a constaté que les contrôles du dopage pendant les Jeux ont été en général bien organisés et exécutés. Toutefois, dans le cadre de son mandat, l'Équipe des Observateurs Indépendants est en mesure d'indiquer ci-dessous des domaines dans lesquels une amélioration serait possible dans le cadre des prochaines éditions des Jeux.

Le plan de distribution des contrôles a essayé de couvrir la majorité des sports tout en évitant une surcharge de travail au laboratoire de Rome. L'Équipe des Observateurs Indépendants a eu des difficultés à partager certains des critères utilisés, notamment la classification des sports en différents groupes à risque, l'absence de contrôles dans le golf, le sport équestre, le *Beach* volleyball et le waterpolo, ainsi que le rapport entre contrôles réalisés et nombre de participants dans certains sports. Dans l'escrime 26,1% des participants ont été contrôlés, alors que dans le cyclisme seulement 5,8% des participants ont été contrôlés. Dans le volleyball, 11,1% des participants ont été contrôlés, contre seulement 5,8% dans le handball.

L'Équipe des Observateurs Indépendants a apprécié la répartition des échantillons pour la détection d'EPO et de transfusions sanguines, mais elle estime que la distribution des échantillons pour la détection de l'hormone de croissance pourrait être améliorée avec l'inclusion de sports à prédominance anaérobie.

L'Équipe des Observateurs Indépendants souhaiterait rappeler qu'aux termes du règlement antidopage des Jeux, il existe une distinction entre contrôles en compétition et hors compétition ne permettant pas de considérer tous les contrôles comme contrôles en compétition. L'Équipe des Observateurs Indépendants souhaiterait féliciter la CM pour avoir pris la décision de modifier les définitions en/hors compétition dans le règlement dans le futur.

Contrôles hors compétition

Le CM du CIJM a planifié de réaliser plusieurs contrôles hors compétition après l'ouverture du Village des Athlètes mais pour diverses raisons, la mise en place de ces contrôles a été très difficile :

- Suite à une visite au Village des Athlètes, le 24 juin, l'Équipe des Observateurs Indépendants a remarqué que les conditions nécessaires à la

- réalisation de contrôles hors compétition à la polyclinique du Village n'étaient pas encore réunies;
- La liste des participants aux Jeux que le CM a reçue de la part du Comité Organisateur n'était pas la liste finale;
 - Les équipes des médecins préleveurs ont eu beaucoup de difficultés à obtenir du Comité Organisateur des informations confirmant l'arrivée des athlètes au Village, ainsi que la localisation des étages et des chambres à l'intérieur des bâtiments;
 - Le CM, dans la notification envoyée aux équipes de médecins préleveurs, n'a pas prévu des athlètes de réserve en cas d'absence de l'athlète sélectionné.

Pendant les Jeux, l'Équipe des Observateurs Indépendants a suivi la réalisation ou la tentative de réalisation de quelques contrôles hors compétition et souhaite féliciter en général l'équipe locale responsable des contrôles hors compétition pour son professionnalisme et son engagement. Un bon exemple était sa prompte disponibilité pour réaliser des contrôles ciblés avec un délai très court de demande de la part du CM. La stratégie pourrait être améliorée avec l'introduction des mesures suivantes:

- Une coordination plus étroite entre le Comité Médical et l'Organisation des Jeux (service d'accréditation) serait souhaitable dans le cadre des contrôles hors compétition. Cette coordination permettrait aux médecins préleveurs de savoir si les athlètes à contrôler sont déjà arrivés et quel est leur lieu de logement;
- La possibilité d'avoir un nom de réserve serait souhaitable;
- La possibilité de ne pas contacter en premier lieu le chef de délégation, mais de toujours essayer de contacter directement l'athlète dans sa chambre serait souhaitable. Au cas où la notification est faite à travers le représentant de la délégation, il serait souhaitable que le représentant de la délégation soit accompagné lorsqu'il cherche à contacter l'athlète ;
- Le moment choisi pour le contrôle hors compétition devrait être revu. Les tentatives de notification devraient être faites très tôt le matin ou au début de la nuit, parce que pendant la journée les athlètes s'entraînent et ne sont pas au Village.

Préparation des procédures de prélèvement

L'Équipe des Observateurs Indépendants a constaté qu'en général la préparation des procédures de prélèvement a été bien exécutée, notamment en ce qui concerne les postes de contrôle, le personnel (médecins préleveurs et escortes), les équipements et les documents nécessaires aux prélèvements. Toutefois, nous voudrions présenter quelques observations visant à permettre une amélioration dans le futur:

- Dans le poste de contrôle du centre Febo, il aurait été souhaitable d'avoir deux tables séparées dans la salle de contrôle afin de garantir le respect de l'intimité des athlètes;
- Le nombre des médecins préleveurs et escortes doit être limité aux besoins de chaque session de prélèvement afin de garantir le respect de l'intimité et de préserver la discrétion lors des contrôles. En quelques occasions, il y avait trop de personnes présentes dans les salles;
- Les réfractomètres utilisés pour faire l'évaluation de la gravité spécifique n'étaient pas calibrés avec de l'eau distillée avant l'usage;
- Une salle réservée aux prises de sang serait nécessaire dans toutes les postes de contrôle où des prélèvements d'échantillons de sang pourraient avoir lieu;
- Dans la partie du formulaire pour le prélèvement du sang qui n'était pas consacrée au passeport biologique, il n'y avait pas de question concernant d'éventuelles transfusions effectuées par les athlètes;

Notification

La procédure de notification a été réalisée avec beaucoup de professionnalisme, notamment en ce qui concerne la discrétion des escortes, le moment choisi pour effectuer la notification, les informations sur les droits et les devoirs des athlètes, l'observation permanente et discrète des athlètes par les escortes jusqu'à l'arrivée au poste de contrôle. Nous voudrions faire quelques observations et propositions d'amélioration:

- L'Équipe des Observateurs Indépendants a observé la notification erronée d'un athlète parce que l'escorte n'a pas attendu l'annonce du résultat final pour la troisième place. Le médecin préleveur a constaté l'erreur après avoir prélevé l'échantillon et a annulé le contrôle. Dans ce cas, nous estimons que le contrôle ne devait pas être annulé et que le CM aurait dû être contacté pour savoir si la notification d'un autre athlète devait être effectuée;
- Sur un certain nombre de formulaires de notification, il y avait quelques corrections non médico-légales (« forensiques ») et des cases non remplies.

Procédures de prélèvement d'échantillons d'urine

L'Équipe des Observateurs Indépendants se félicite du bon déroulement des procédures dans la grande majorité des postes de contrôle et du grand professionnalisme démontré par les médecins préleveurs. Nous voudrions faire quelques suggestions d'amélioration:

- L'Équipe des Observateurs Indépendants de l'AMA estime que dans certains domaines l'entraînement reçu par les médecins préleveurs n'était pas en conformité avec le Guide de Contrôle du Dopage des Jeux (à titre d'exemple, les médecins préleveurs, selon les instructions reçues, demandaient aux athlètes les médicaments pris au cours des derniers trois jours au lieu de sept jours comme cela était prévu dans le Guide). En outre, il y a eu dans certains cas des incertitudes des médecins préleveurs au sujet de certains articles du Guide (à titre d'exemple, on peut citer les dispositions concernant l'évaluation de la gravité spécifique effectuée par refractomètre permettant d'accepter une valeur de 1.005 au lieu de 1.010, ou bien le rapport entre l'article 4.14 de l'appendice C et l'article 4.3 g au sujet de la répartition de l'échantillon d'urine dans les flacons A et B);
- L'article 4.3 i) du Guide de Contrôle du Dopage des Jeux établit que si le premier échantillon n'a pas les critères requis pour la gravité spécifique, un deuxième échantillon doit être prélevé. Lors d'un deuxième contrôle avec une gravité inférieure à 1.005, le médecin préleveur a pris la bonne décision en continuant le contrôle jusqu'à obtention d'un échantillon avec une gravité spécifique adéquate (six échantillons);
- L'équipement pour les échantillons partiels utilisé pendant les Jeux différait de celui décrit dans le Guide de Contrôle du Dopage des Jeux;
- Les médecins préleveurs n'ont pas toujours utilisé la totalité des urines lors des prélèvements, quelque fois même pour des échantillons prélevés en vue de la détection d'EPO;
- Les médecins préleveurs n'ont pas fait de corrections non médico-légales (« forensiques ») en plusieurs occasions sur les formulaires antidopage;
- Pour la prévention de manipulations avec protéases, les médecins préleveurs doivent toujours garder le contact visuel avec les échantillons et être attentifs à toute tentative de manipulation, notamment par contact des doigts avec l'intérieur du récipient de collecte et des échantillons, étant donné que le lavage des mains peut ne pas être suffisant.

Procédures de prélèvement d'échantillons de sang

L'Équipe des Observateurs Indépendants se félicite du déroulement des procédures de prélèvement d'échantillons de sang en conformité avec l'annexe D du Guide de Contrôle du Dopage des Jeux, et du grand professionnalisme démontré par les médecins préleveurs.

Administration après le prélèvement

Les procédures d'administration après le prélèvement ont été réalisées dans le respect intégral des Standards Internationaux de Contrôle de l'AMA tout en préservant la sécurité et l'intégrité des échantillons et de la documentation associée. Il n'y avait pas de rapport concernant chaque mission rédigé par les médecins préleveurs. Nous recommandons la rédaction de ce rapport, très important comme moyen de communication entre les médecins préleveurs, leur coordinateur et le CM pour des faits ou des non-conformités constatés au cours de chaque mission.

Les médecins préleveurs n'ont pas fait de corrections non médico-légales (« forensiques ») à plusieurs occasions dans les formulaires de chaîne de sécurité.

Transport et réception des échantillons

L'Équipe des Observateurs Indépendants a constaté qu'en général le transport et la réception des échantillons ont été bien exécutés, notamment en ce qui concerne les conditions pour le conditionnement et le transport des échantillons pour la détection d'EPO, les échantillons de sang, et la documentation concernant la chaîne de sécurité des échantillons. La majorité des échantillons sont arrivés au Laboratoire de Rome le matin du jour suivant celui du prélèvement. Nous voudrions présenter quelques observations et propositions d'amélioration:

- L'Équipe des Observateurs Indépendants a suggéré au début des Jeux au CM une amélioration du système de transport des échantillons vers le Laboratoire de Rome de façon à garantir un plein fonctionnement du programme antidopage, notamment en ce qui concerne le délai raisonnable de livraison des rapports en provenance du laboratoire et l'intégrité des échantillons. L'Équipe des Observateurs Indépendants se félicite de la solution positive quant au transport des échantillons vers Rome;
- Le formulaire de chaîne de sécurité des échantillons n'est pas très clair. La séquence de cases réservées à chaque institution/personne n'est pas linéaire (la case pour le Laboratoire de Rome n'est pas la dernière, par exemple);
- Dans plusieurs postes de contrôle, les médecins préleveurs ont utilisé le même formulaire de chaîne de sécurité pour envoyer des échantillons en sacs scellés non réfrigérés et des échantillons pour la détection d'EPO en valises scellées réfrigérées. Dans ces cas, l'utilisation de deux formulaires de chaîne de sécurité distincts est fondamentale pour démontrer que les échantillons ont été transportés en condition réfrigérée;
- Sur le formulaire concernant la chaîne de sécurité de la mission H3, il y a eu une erreur d'enregistrement du code de l'échantillon 3505510 et le Laboratoire a accepté cet échantillon pour analyse sans consulter au préalable le CM. Sur une copie du même formulaire envoyée par la Commission de Contrôle de Dopage du COJMA, il y a une correction dans le code d'échantillon 3505510 faite après l'envoi des échantillons au laboratoire pour essayer de corriger l'erreur d'enregistrement.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Conformément au Standard International, un Comité pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) a été mis en place pendant la période des Jeux afin d'examiner toutes les demandes d'AUT reçues.

Le CAUT se composait de 3 médecins ayant une expérience en médecine du sport et tous membres du CM du CIJM :

Dr Maurice Vrillac (FRA), président,

Dr Zakia Bartagi (TUN) et

Dr Rüstü Güner (TUR).

L'Équipe des Observateurs Indépendants rappelle qu'aux termes de l'article 6.1 du Standard international pour l'AUT, la majorité des membres du CAUT ne devrait pas être en conflit d'intérêt ni détenir des responsabilités politiques dans le cadre de l'organisation antidopage du Comité Organisateur. Vu le nombre limité de médecins au sein du CM du CIJM, cette exigence était difficile à respecter. Ce problème ne s'est pas manifesté souvent au cours de cette édition des Jeux. En tout état de cause, l'Équipe des Observateurs Indépendants estime que dans le cadre des prochaines éditions des Jeux, des dispositions devraient être prises longtemps à l'avance afin de prévenir de tels problèmes. Un CAUT avec des spécialistes indépendants travaillant sous l'égide du président du CM du CIJM pourrait résoudre à la fois les problèmes de conflit d'intérêt et d'emploi du temps des membres du CM du CIJM.

Dès l'arrivée sur place le CAUT s'est réuni quotidiennement pour revoir les nouvelles AUT reçues. L'Équipe des Observateurs Indépendants a constaté que la majorité des décisions ont été prises selon le Standard International et le Guide de Contrôle du Dopage des Jeux.

Selon le Guide, toutes les demandes d'AUT auraient dû parvenir au CAUT 15 jours avant la date de la Cérémonie d'Ouverture. Or en réalité, les Observateurs ont pu constater que très peu de demandes étaient parvenues dans les délais prescrits et qu'un grand nombre arrivait à la dernière minute, rendant difficile la tâche du CAUT. Le Standard International demande même que les AUT soient soumises au moins 21 jours avant la compétition. Vu la situation particulière, avec la participation d'athlètes moins informés des règles antidopage en raison de leur origine ou de leur niveau sportif, les Observateurs Indépendants sont d'avis que la flexibilité des membres du CAUT quant au délai d'introduction des dossiers était justifiée.

La non-utilisation du système ADAMS lors des Jeux et l'absence d'un fax sécurisé dans les premiers jours en raison de nombreux problèmes techniques sur place ont rendu beaucoup plus difficiles les activités du CAUT. L'équipe des Observateurs Indépendants est d'avis qu'un fax sécurisé, un accès sans fil à Internet, ainsi que l'utilisation du système ADAMS auraient pu faciliter considérablement le travail des membres du CAUT.

Malgré l'aide (à partir du 3^e jour) d'une assistante administrative, détachée par l'organisateur et soumise aux clauses de confidentialité, le temps consacré sur place aux AUT faisait en sorte que les membres du CM du CIJM n'étaient pas en mesure de se consacrer pleinement aux autres tâches.

Le CAUT acceptait toutes les décisions (concernant les AUT) des fédérations internationales. Une lettre de confirmation de cette reconnaissance était adressée aux sportifs.

Le CAUT demandait par contre le dossier complet des AUT accordées par les agences nationales afin de les réviser. L'article 15.4 du Code Mondial Antidopage sur la reconnaissance mutuelle a été appliqué. Chaque fois qu'un dossier n'était pas complet, une lettre pour demander des renseignements supplémentaires a été envoyée au sportif concerné. Les décisions du CAUT pour les AUT provenant d'agences nationales, voir de demandes nouvellement présentées sur place, étaient envoyées de façon conséquente et sans perte de temps pour le sportif.

Comme il est essentiel de connaître le dosage des médicaments pour accorder ou refuser une AUT, les Observateurs Indépendants recommandent de mentionner également dans la décision la posologie, la fréquence et les voies d'administration. Les Observateurs Indépendants se sont rendus compte que nombre de décisions d'AUT provenant de la FINA n'incluaient pas cette information.

Comme cela a été recommandé par l'Équipe d'Observateurs Indépendants, les AUT nouvellement accordées par le CAUT du CIJM ont été envoyées par courrier postal à l'AMA.

L'Équipe des Observateurs Indépendants conseille d'adopter dès le début des Jeux et systématiquement le même modèle de certificat avec le logo des Jeux pour accorder ou refuser une AUT.

Quelques constats faits par les Observateurs Indépendants lors des premiers jours et portant sur des erreurs concernant la date ou le numéro d'approbation sur le certificat d'approbation ont été rapidement corrigés par les membres du CAUT. Les Observateurs Indépendants estiment que lorsqu'il y a des corrections sur le certificat d'approbation initial, il est indispensable de mentionner que le deuxième certificat représente une correction du premier.

L'Équipe des Observateurs Indépendants estime que la réunion du CM avec les médecins d'équipe revêt une importance primordiale. Dans cette réunion, le président du CM a rappelé les règles concernant les AUT et a pu répondre aux questions des médecins d'équipe. Malheureusement, la mauvaise traduction du discours du président a donné lieu à un certain nombre de problèmes d'interprétation. Par la même occasion, les lettres destinées aux sportifs dont les documents n'étaient pas encore complets ont été remises aux responsables présents. Les Observateurs Indépendants comprennent que cette façon d'agir permet de gagner du temps. Toutefois, afin de ne pas violer le secret médical, tout document devrait se trouver dans une lettre scellée.

Le problème concernant la boîte installée à l'entrée de la Polyclinique du Village des Athlètes pour les AUT a été soulevé au cours de la réunion. En effet, la taille et la sécurité de la boîte n'étaient pas adaptées aux circonstances. Un seul dossier plus volumineux aurait suffi à remplir la boîte et une petite main aurait pu enlever des documents. Dans un premier temps, les responsables ont réagi en demandant aux sportifs de remettre leurs demandes en mains propres au médecin de la Polyclinique.

L'Équipe des Observateurs Indépendants estime que le problème de la remise de nouvelles AUT devrait être reconsidéré par les responsables compétents lors des prochaines éditions des Jeux.

L'Équipe des Observateurs Indépendants se dit particulièrement satisfaite d'avoir reçu à la fin des Jeux le résumé sous forme Excel de toutes les AUT accordées. Pendant les Jeux, 11 déclarations d'usage étaient listées dans le fichier du CM, dont 2 pour une prise oral de prednisonne (il s'agit probablement d'une erreur dans le fichier) et une pour une crème qui ne nécessite ni d'AUT ni de déclaration d'usage. Le CAUT a reconnu 34 AUT accordées par des fédérations internationales, toutes concernant l'asthme et des pathologies liées, et a accordé 56 nouvelles AUT, dont 50 pour asthme et pathologies liées.

Il reste à noter qu'une AUT a été accordée à un cycliste pour la période des Jeux, après avoir pris des renseignements et reçu l'accord de l'UCI pour l'utilisation des quatre bêta-2 agonistes en association avec des glucocorticoïdes par voie inhalée.

Analyse des échantillons

Tous les échantillons d'urine et de sang ont été analysés au Laboratoire Antidopage de Rome. Tous les échantillons prélevés pendant les Jeux, de l'ouverture du Village jusqu'à la Cérémonie de Clôture, ont été analysés pour les substances et méthodes interdites « en compétition ». L'Équipe des Observateurs Indépendants a décidé de suivre les activités d'analyse des échantillons à travers la révision des rapports analytiques sans la présence physique d'un membre de l'équipe au Laboratoire.

L'accord entre le COJM et le Laboratoire Antidopage de Rome pour la réalisation des procédures analytiques pendant les Jeux a été signé seulement le 23 juin 2009.

Rapport et gestion des résultats

Le CM s'est mis d'accord avec le Laboratoire Antidopage de Rome afin de recevoir les rapports analytiques par un fax sécurisé du CM. Les premiers jours, en raison de problèmes techniques sur place, l'absence de ce fax a rendu difficiles les activités du CM quant à la réception des copies de chaîne de sécurité et des premiers rapports analytiques. L'Équipe des Observateurs Indépendants est d'avis qu'un fax sécurisé est indispensable au bon déroulement des contrôles et de la gestion des résultats.

L'Équipe des Observateurs Indépendants a reçu personnellement une copie de tous les formulaires de contrôle du dopage, des chaînes de sécurité et des rapports du laboratoire concernant tous les contrôles effectués pendant sa présence à Pescara et ensuite par fax.

Le Guide de Contrôle de Dopage des Jeux a omis de couvrir le processus de gestion initiale des résultats, mais l'Équipe des Observateurs Indépendants, après avoir demandé plus d'informations au CM, a conclu que la gestion initiale des résultats était faite par le CM, en respectant les principes définis dans le Code Mondial Antidopage.

Autres questions

L'Équipe des Observateurs Indépendants estime que le Programme Antidopage des Jeux pourrait bénéficier de l'existence d'une procédure formelle écrite visant à résoudre les problèmes qui apparaissent au cours des Jeux. La création d'un système pour effectuer le traitement des cas de non-conformités soulevés par le CM ou par d'autres intervenants dans le Programme (Commission de Contrôle de Dopage du COJMA, Laboratoire Antidopage, etc.) serait essentielle dans la prise de décision et dans la diffusion d'actions correctives et préventives.

Recommandations

1. Le Guide de Contrôle de Dopage des Jeux doit être terminé quelques mois avant le début des Jeux et distribué à tous les intervenants dans la mise en place du programme antidopage, afin d'éviter les problèmes constatés sur le terrain lors de cette édition des Jeux;
2. Le Guide de Contrôle de Dopage des Jeux devrait être amélioré en ce qui concerne les dispositions concernant les procédures de répartition de l'échantillon d'urine entre les flacons A et B, la procédure à suivre dans le cas où l'échantillon ne répond pas aux critères de densité, et le processus de gestion initiale des résultats;
3. L'accord entre le COJM et le Laboratoire Antidopage pour la réalisation des procédures analytiques pendant les Jeux devrait être signé plusieurs mois avant le début des Jeux, pour définir avec précision les droits et responsabilités de chaque partie et éviter des problèmes de dernière minute;
4. On devrait envisager une optimisation de la coordination entre le CM et le COJM, notamment en ce qui concerne la Commission de Contrôle de Dopage du COJMA, avec la création d'un cahier des charges pour éviter les problèmes d'ordre logistique constatés (conformité des postes de contrôle du dopage, installation de moyens de communication sécurisée dans le bureau du CM, etc.) ;
5. On devrait envisager une amélioration du Programme de Contrôles Hors Compétition avec une coordination plus étroite entre le CM et l'Organisation des Jeux (service d'accréditation) en termes de système de localisation des athlètes, avec en outre l'indication d'un nom de réserve de la même délégation pour chaque athlète désigné et une attention particulière pour le moment choisi pour la réalisation du contrôle;
6. La planification des contrôles mérite d'être optimisée, notamment en prenant en considération les différents groupes de risque parmi les sports ainsi que le type d'échantillons prélevé et la procédure analytique effectuée dans chaque sport;
7. On devrait envisager l'utilisation d'ADAMS dans le cadre de la prochaine édition des Jeux;
8. On devrait envisager une révision des formulaires de contrôle du dopage en ce qui concerne les prélèvements de sang et la chaîne de sécurité;
9. Les médecins préleveurs devraient utiliser la totalité des urines lors de chaque prélèvement, pour faciliter la réalisation des procédures analytiques dans le laboratoire. Pour prévenir la possibilité d'une manipulation avec protéases, ils devraient garder toujours le contact visuel et être attentifs à des tentatives de manipulation, notamment par contact des doigts avec l'intérieur du récipient de collecte et des échantillons, le lavage des mains pouvant ne pas être suffisant;

10. On devrait envisager la création d'un rapport de contrôle du dopage qui soit rempli à chaque mission par les médecins préleveurs, ce qui constituerait un moyen de communication très important entre les médecins préleveurs, leur coordinateur et le CM à propos de faits ou de non-conformités constatés pendant la réalisation de chaque mission;
11. On devrait envisager une amélioration du système de gestion des AUT, afin de préserver notamment l'indépendance du CAUT et de garantir la description de la posologie, de la fréquence et des voies d'administration sur le certificat d'approbation;
12. La création d'un système pour effectuer le traitement des cas de non-conformité soulevés par le CM ou par d'autres intervenants dans le programme (Commission de Contrôle de Dopage du COJMA, Laboratoire Antidopage, etc.) est essentielle pour la prise de décision et la diffusion d'actions correctives et préventives.

Conclusions

L'objectif de ce rapport est de contribuer par une critique positive à l'amélioration du Programme Antidopage pendant les Jeux Méditerranéens, sur la base de l'expérience acquise lors de l'édition de Pescara. L'Équipe des Observateurs Indépendants tient à féliciter à nouveau le Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM), le Comité Organisateur des Jeux et le Comité médical (CM CIJM) pour le travail remarquablement accompli. Elle espère que les suggestions et conseils présentés ci-dessus pourront leur être utiles afin d'améliorer le Programme Antidopage lors des prochaines éditions des Jeux.

30 juin 2009